

sujet de dissert: contrôle de constitutionnalité des lois

Par **missjojo**, le **13/11/2010** à **18:58**

Bonjour à tous. Je suis actuellement en L1 de droit et je galère vraiment en droit constit. On nous a donné comme sujet de dissert : Comparez le contrôle de constitutionnalité des lois en Allemagne et en France.

Je n'arrive pas du tout à dégager mes parties. Je sais par contre qu'il ne faut pas faire I) le contrôle de constitutionnalité en France et II) en Allemagne.

J'ai fait des recherches mais je ne trouve pas grand chose... Pourriez vous m'aider à rédiger un plan correct ou alors me donner quelques pistes ?? De plus j'ai pensé à une problématique comme : Dans quelles mesures le contrôle de constitutionnalité des lois allemand se distingue-t-il du modèle français?

qu'en pensez vous?

Merci d'avance ! Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **13/11/2010** à **19:09**

Bonsoir,

Oui pourquoi pas, ça peut fonctionner comme problématique.

La différence fondamentale est bien dans le fait que notre QPC constitue une saisine semi-directe du conseil, de plus, il faut être dans le cadre d'un procès. Ce qui n'est pas le cas chez nos voisins limitrophes.

Par **x-ray**, le **14/11/2010** à **19:52**

En même temps, la création de la QPC rapproche un peu les deux systèmes... Image not found or type unknown